



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

FDS n° : A12590

TOTAL REPARE-CREVAISON

Date de la version précédente: non applicable

Date de révision: 2020-04-09

Version 1

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	TOTAL REPARE-CREVAISON
Numéro	031050
Substance/mélange	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Anti crevaision.
---------------------------------	------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	TOTAL MARKETING France 562 avenue du parc de l'île 92000 Nanterre FRANCE Tel: +33 (0)1 41 35 40 00
--------------------	--

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:

Point de contact	HSE
Adresse e-mail	rm.mkefr-fds@total.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +44 1235 239670
 Centre Antipoison et de toxicovigilance : ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59
 En France - Centres antipoison et de toxicovigilance :
 ANGERS : 02 41 48 21 21
 BORDEAUX : 05 56 96 40 80
 LILLE : 08 00 59 59 59
 LYON : 04 72 11 69 11
 MARSEILLE : 04 91 75 25 25
 NANCY : 03 83 22 50 50
 PARIS : 01 40 05 48 48
 STRASBOURG : 03 88 37 37 37
 TOULOUSE : 05 61 77 74 47

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008



FDS n° : A12590

TOTAL REPAIRE-CREVAISON

Date de révision: 2020-04-09

Version 1

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette rubrique, voir rubrique 2.2.

Classification

Aérosols - Catégorie 1 - (H222, H229)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008



Mention d'avertissement

DANGER

H222 - Aérosol extrêmement inflammable

H229 - Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition

P251 - Ne pas perforer ni brûler, même après usage

P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F

2.3. Autres dangers

Propriétés physico-chimiques

Pas d'information disponible.

Propriétés ayant des effets pour la santé

Pas d'information disponible.

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange

Nature chimique

Produit à base d'éthylène-glycol.

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CE	Numéro d'Enregistrement REACH	No.-CAS	% en poids	Classification (Règ. 1272/2008)
Butane	203-448-7	01-2119474691-32	106-97-8	25 - <50	Press. Gas (H280)

FDS n° : A12590

TOTAL REPAIRE-CREVAISON

Date de révision: 2020-04-09

Version 1

Ethylène glycol	203-473-3	01-2119456816-28	107-21-1	2.5 - <10	Flam. Gas 1 (H220) Acute Tox.4 (H302) STOT RE 2 (H373)
FATTY ACIDS, C14-18 AND C16-18-UNSATD., POTASSIUM SALTS	268-094-8	donnée non disponible	68002-80-2	1 - <2.5	Eye Irrit. 2 (H319)

Informations complémentaires Gaz propulseur: Butane.

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir rubrique 16.

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Inhalation	évacuer la victime à l'air frais et la laisser au repos dans une position confortable pour respirer. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler immédiatement un médecin.
Ingestion	Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Protection pour les secouristes	Le secouriste doit se protéger. Voir rubrique 8 pour plus de détails. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle au moyen d'un Pocket Mask® muni d'une valve unidirectionnelle ou d'un autre dispositif médical respiratoire approprié.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux	Sensation de brûlure et rougeur temporaire.
Contact avec la peau	Le contact prolongé avec la peau peut dégraisser la peau et provoquer une dermatose.
Inhalation	L'inhalation de vapeurs à forte concentration entraîne une réaction narcotique sur le système nerveux central. Risque de dépression du système nerveux central avec nausées, maux de tête, vertiges, vomissements et perte de coordination. Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion est le principal danger en raison de la toxicité de l'éthylène-glycol. L'ingestion accidentelle peut provoquer des effets néfastes sur le système nerveux central. L'ingestion est suivie de troubles digestifs (nausées, vomissements,

FDS n° : A12590

TOTAL REPAIRE-CREVAISON

Date de révision: 2020-04-09

Version 1

douleurs abdominales), puis d'ataxie, de convulsions, de maux de tête, d'étourdissements, précurseurs de graves troubles nerveux. Elle évolue vers la torpeur puis vers un coma parfois convulsif. L'intoxication peut conduire à un coma avec acidose métabolique pouvant être mortel.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins

L'ingestion, en fonction de la dose absorbée, peut causer par exemple : comportements anormaux, perte de connaissance, convulsions, paralysie respiratoire, oedème pulmonaire, ainsi que des dommages au foie et aux reins qui peuvent entraîner la mort dans le pire des cas. Un traitement rapide d'une intoxication par l'éthylèneglycol, par dialyse si nécessaire, peut réduire les effets toxiques. Une injection intraveineuse d'alcool éthylique en solution dans du bicarbonate de sodium est une remède admis.
Rincer la bouche.

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié poudre ABC. Dioxyde de carbone (CO₂). Eau pulvérisée ou en brouillard.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque particulier La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Autres informations Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Informations générales Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éliminer toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

FDS n° : A12590

TOTAL REPAIRE-CREVAISON

Date de révision: 2020-04-09

Version 1

Informations générales	Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. La plupart des vapeurs sont plus denses que l'air. Elles se répandent sur le sol et s'accumulent dans les zones basses ou confinées (égouts, caves, réservoirs). Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Une mousse inhibitrice de vapeurs peut être utilisée pour réduire les vapeurs.
-------------------------------	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, rivières ou autres cours ou plans d'eau. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir rubrique 13).
Méthodes de nettoyage	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale. En cas de contamination de sol, enlever le sol souillé pour traitement ou élimination, en conformité avec les réglementations locales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuelle	Voir rubrique 8 pour plus de détails.
Traitement des déchets	Voir rubrique 13 pour plus de détails.

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Équipement de protection individuelle, voir rubrique 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Prévention des incendies et des explosions	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.
Mesures d'hygiène	Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage	Tenir hors de portée des enfants. Stocker à température ambiante. Stocker dans un bac de rétention. . Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine :
--	---

FDS n° : A12590

TOTAL REPAIRE-CREVAISON

Date de révision: 2020-04-09

Version 1

dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Protéger de l'humidité. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

Matières à éviter Oxydants forts, Acides forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Pas d'information disponible.

Rubrique 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom Chimique	Union Européenne	France
Butane 106-97-8		VME 800 ppm VME 1900 mg/m ³
Ethylène glycol 107-21-1	TWA 20 ppm TWA 52 mg/m ³ STEL 40 ppm STEL 104 mg/m ³ S*	VME 20 ppm VME 52 mg/m ³ VLCT 40 ppm VLCT 104 mg/m ³ P*

Légende Voir rubrique 16

DNEL Travailleur (industriel/professionnel)

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Ethylène glycol 107-21-1			106 mg/kg bw/day (dermal)	35 mg/m ³ /8h (inhalation)

DNEL Consommateurs

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Ethylène glycol 107-21-1			53 mg/kg bw/day (dermal)	7 mg/m ³ /24h (inhalation)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom Chimique	Eau	Sédiment	Sol	Air	STP	Orale
Ethylène glycol 107-21-1	10 mg/l (fw) 1mg/l (mw) 10 mg/l (or)	37 mg/kg dw fw 3.7 mg/kg dw mw	1.53 mg/kg dw		199.5 mg/l	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures d'ordre technique Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits

FDS n° : A12590

TOTAL REPAIRE-CREVAISON

Date de révision: 2020-04-09

Version 1

clos. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

Équipement de protection individuelle

Informations générales	Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Les recommandations sur les équipements de protection individuelle (EPI) s'appliquent au produit EN L'ETAT. En cas de mélange ou de formulation, il est conseillé de contacter les fabricants de ces EPI.
Protection respiratoire	Aucun(e)s dans les conditions normales d'utilisation.
Protection des yeux	S'il y a un risque d'éclaboussures, porter : Lunettes de sécurité avec protections latérales. EN 166.
Protection de la peau et du corps	Porter les vêtements de protection appropriés.
Protection des mains	Gants en néoprène, Chlorure de polyvinyle, PVA. Gants imperméables en caoutchouc butyle. Lors de contact prolongé avec le produit, il est recommandé de porter des gants conformes aux normes EN 420 et EN 374, présentant une durée de protection de 480 minutes et une épaisseur de 0,38 mm au minimum. Ces valeurs sont données à titre indicatif. Le niveau de protection est assuré par le matériau du gant, ses caractéristiques techniques, sa résistance aux produits chimiques utilisés, la conformité de son utilisation et par sa fréquence de remplacement. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informations générales	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
-------------------------------	---

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur	Pas d'information disponible	
État physique @20°C	liquide, Aérosol	
Odeur	Pas d'information disponible	
Seuil olfactif	Pas d'information disponible	
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques</u>
pH		Non applicable
Point/intervalle de fusion		Pas d'information disponible
Point/intervalle d'ébullition	100 °C 212 °F	
Point d'éclair		Pas d'information disponible
Taux d'évaporation		Pas d'information disponible



FDS n° : A12590

TOTAL REPAIRE-CREVAISON

Date de révision: 2020-04-09

Version 1

Limites d'inflammabilité dans l'air		Pas d'information disponible
Pression de vapeur		Pas d'information disponible
Densité de vapeur		Pas d'information disponible
Densité relative		Pas d'information disponible
Masse volumique	< 1000 kg/m ³	
Hydrosolubilité		soluble
Solubilité dans d'autres solvants		Pas d'information disponible
logPow		Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	250 °C 482 °F	
Température de décomposition	250 °C	
Viscosité, cinématique		Pas d'information disponible
Propriétés explosives	Non-explosif	
Propriétés comburantes	Non applicable	
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune dans les conditions normales d'utilisation	

9.2. Autres informations

Point de congélation	Pas d'information disponible
-----------------------------	------------------------------

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Informations générales	Aucune dans les conditions normales d'utilisation.
-------------------------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.
------------------	---

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
------------------------------	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir à l'écart de la chaleur et des étincelles.
----------------------------	---

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter	Oxydants forts, Acides forts.
--------------------------	-------------------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.
--	---

FDS n° : A12590

TOTAL REPAIRE-CREVAISON

Date de révision: 2020-04-09

Version 1

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Effets locaux Informations sur le produit

Informations générales	Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.
Contact avec la peau	. Le contact prolongé avec la peau peut dégraisser la peau et provoquer une dermatose.
Contact avec les yeux	. Sensation de brûlure et rougeur temporaire.
Inhalation	. L'inhalation de vapeurs à forte concentration entraîne une réaction narcotique sur le système nerveux central. Risque de dépression du système nerveux central avec nausées, maux de tête, vertiges, vomissements et perte de coordination. Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.
Ingestion	. Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion est le principal danger en raison de la toxicité de l'éthylène-glycol. L'ingestion accidentelle peut provoquer des effets néfastes sur le système nerveux central. L'ingestion est suivie de troubles digestifs (nausées, vomissements, douleurs abdominales), puis d'ataxie, de convulsions, de maux de tête, d'étourdissements, précurseurs de graves troubles nerveux. Elle évolue vers la torpeur puis vers un coma parfois convulsif. L'intoxication peut conduire à un coma avec acidose métabolique pouvant être mortel.
ATEmix (voie orale)	20,020.00 mg/kg
ATEmix (inhalation-poussière/brouillard)	24.30 mg/l
ATEmix (inhalation-vapeur)	1,152.00 mg/l

Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Ethylène glycol	LD50 1600 mg/kg (cat)	LD50 > 3500 mg/kg Dermal (Mouse)	LC50(6h) >2.5 mg/l Inhalation (Rat)

Sensibilisation

Sensibilisation	Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.
------------------------	--

Effets spécifiques

Cancérogénicité	Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.
Mutagénicité	Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.
Toxicité pour la reproduction	Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.



FDS n° : A12590

TOTAL REPAIRE-CREVAISON

Date de révision: 2020-04-09

Version 1

Toxicité par administration répétée

Effets sur les organes-cibles (STOT)

Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.

Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.

Toxicité par aspiration Ce produit ne répond pas aux critères de classification de l'UE.

Autres informations

Autres informations Pas d'information disponible.

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Non classé.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Ethylène glycol 107-21-1	NOEC(72h) >100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - OECD Guideline 201)	EC50(48h) >100 mg/l Daphnia magna (OECD 202)	LC50(96h) 72860 mg/l (Phimephales promelas)	

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Pas d'information disponible.

Effets sur les organismes terrestres

Pas d'information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations générales

Pas d'information disponible



FDS n° : A12590

TOTAL REPAIRE-CREVAISON

Date de révision: 2020-04-09

Version 1

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations sur le produit Pas d'information disponible.

logPow Non applicable

Informations sur les composants

Nom Chimique	log Pow
Butane - 106-97-8	2.89
	1.09 - 2.8 @ 20 °C
Ethylène glycol - 107-21-1	-1.93

12.4. Mobilité dans le sol

Sol Pas d'information disponible.

Air Pas d'information disponible.

Eau soluble.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et vPvB Ce produit ne contient pas de substance considérée comme PBT et/ou vPvB selon les critères de l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets néfastes

Informations générales Pas d'information disponible.

Rubrique 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Ne pas rejeter dans l'environnement. Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.

Emballages contaminés Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

No de déchet suivant le CED Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID

UN/ID No

Désignation officielle de

UN1950

AEROSOLS



FDS n° : A12590

TOTAL REPAIRE-CREVAISON

Date de révision: 2020-04-09

Version 1

transport	
Désignation officielle de transport	AEROSOLS
Classe de danger	2
Étiquettes ADR/RID	2.1
Code de classification	5F
Dispositions spéciales	190, 327, 344, 625
Code de restriction en tunnels	(D)
Description	UN1950, AEROSOLS, 2, (D)
Quantités exceptées	E0
Quantité limitée	1 L

IMDG/IMO

UN/ID No	UN1950
Désignation officielle de transport	AEROSOLS
Classe de danger	2.1
No EMS	F-D, S-U
Description	UN1950, AEROSOLS, 2.1
Dispositions spéciales	63,190, 277, 327, 344, 381, 959
Quantités exceptées	E0
Quantité limitée	See SP277

ICAO/IATA

UN/ID No	UN1950
Désignation officielle de transport	Aerosols, flammable
Classe de danger	2.1
Code ERG	10L
Dispositions spéciales	A145, A167, A802
Description	UN1950, Aerosols, flammable, 2.1
Quantités exceptées	E0
Quantité limitée	30 kg G

ADN

UN/ID No	UN1950
Désignation officielle de transport	AEROSOLS
Désignation officielle de transport	AEROSOLS
Classe de danger	2
Étiquettes de danger	2.1
Code de classification	5F
Dispositions spéciales	190, 327, 344, 625
Description	UN1950, AEROSOLS, 2
Quantités exceptées	E0
Quantité limitée	1 L
Ventilation	VE01, VE04
Équipement obligatoire	PP, EX, A

Rubrique 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES



FDS n° : A12590

TOTAL REPAIRE-CREVAISON

Date de révision: 2020-04-09

Version 1

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union Européenne

REACH

Ce mélange ne contient que des composants qui ont été enregistrés conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Autres réglementations

Selon la Directive SEVESO III, La rubrique SEVESO doit être attribuée par l'exploitant, selon les quantités stockées. Les rubriques suivantes ne sont que des suggestions : 1421, 4320

Information supplémentaire

Pas d'information disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique Pas d'information disponible

15.3. Information sur les législations nationales

France

- Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir rubrique 8).

Nom Chimique	Maladies Professionnelles
Ethylène glycol 107-21-1	RG 84

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3

H220 - Gaz extrêmement inflammable

H222 - Aérosol extrêmement inflammable

H229 - Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur

H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Abbreviations, acronymes

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists = Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

bw = body weight = poids corporel

bw/day = body weight/day = poids corporel par jour



FDS n° : A12590

TOTAL REPAIRE-CREVAISON

Date de révision: 2020-04-09

Version 1

EC x = Effect Concentration associated with x% response = concentration de l'effet associé à une réaction de x %
 GLP = Good Laboratory Practice - BPL = Bonnes Pratiques de Laboratoire
 IARC = International Agency for Research of Cancer = Agence internationale pour la recherche sur le cancer
 LC50 = 50% Lethal Concentration = CL50 - Concentration Létale 50% - Concentration du produit chimique, dans l'air ou dans l'eau, qui cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés
 LD50 = 50% Lethal Dose = LD50 - Dose Létale 50% - Dose du produit chimique, qui, donnée en une fois, cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés
 LL = Lethal Loading = Charge létale
 NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health = Institut national Américain de sécurité et santé au travail
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level = Dose sans effet nocif observé
 NOEC = No Observed Effect Concentration = Concentration sans effet observé
 NOEL = No Observed Effect Level = Dose sans effet observé
 OECD = Organization for Economic Co-operation and Development = OCDE - Organisation de Coopération et Développement Economiques
 OSHA = Occupational Safety and Health Administration = Ministère pour la sécurité et la santé au travail (Etats Unis d'Amérique)
 UVCB = Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material = Substance de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériel biologique
 ATE = Acute Toxicity Estimate = Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA)
 QSAR = Quantitative Structure-Activity Relationship = Relations quantitatives structure activité (RQSA)
 EL50 = median Effective Loading
 NOELR = No Observed Effect Loading Rate
 PAH = Polycyclic aromatic hydrocarbons = Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)
 LOEC = Lowest Observed Effect Concentration = concentration minimale avec effet observé (CMEQ)
 PVA = Polyvinyl alcohol = Alcool polyvinylique
 PVC = Polyvinyl chloride = Polychlorure de vinyle
 ECOSAR = Ecological Structure Activity Relationships
 CNS = Central nervous system = Système nerveux central (SNC)
 EPA = Environmental Protection Agency = Agence de protection de l'environnement des États-Unis
 ErL50 = effective loading on growth rate in algae test, to cause a 50% response
 EbL50 = effective loading on growth with the control in algae test, to cause a 50% response
 DNEL = Derived No Effect Level = Dose dérivée sans effet
 PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effet
 dw = dry weight = poids sec
 fw = fresh water = eau douce
 mw = marine water = eau de mer
 or = occasional release = relargage occasionnel

Légende Rubrique 8

OEL = Occupational Exposure Limit = valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)
 TWA = Time Weighted Average = Valeur limite Moyenne d'Exposition (VME)
 STEL = Short Term Exposure Limit = Valeur Limite Court Terme (VLCT)
 PEL = permissible exposure limit = valeur limite d'exposition admissible
 REL = Recommended exposure limit = valeur limite d'exposition recommandée
 TLV = Threshold Limit Values = Valeur limite

+	Produit sensibilisant	*	Désignation de la peau
**	Désignation du Danger	C:	Cancérogène
M:	Mutagène	R:	Toxique pour la reproduction

Date de révision: 2020-04-09
 Révision Non applicable.



FDS n° : A12590

TOTAL REPARE-CREVAISON

Date de révision: 2020-04-09**Version 1**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité